

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1086 (Rect)

présenté par

M. Potier, Mme Berthelot, Mme Got, Mme Massat, M. Grellier, Mme Marcel et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Il veille aussi à faciliter le recours par les agriculteurs à des pratiques et des systèmes de cultures innovants dans une démarche agro-écologique. A ce titre, il soutient les acteurs professionnels dans le développement des solutions de biocontrôle et veille à ce que les processus d'évaluation et d'autorisation de mise sur le marché de ces produits soient accélérés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même